



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 04 AVRIL 2022

Présidence : GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe, CHEVALLIER Martine, MICHAU Gilles

Excusé : GABUT Thierry

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif).

1 - INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT

1.1- Informations nationales

1.1.1- Arbitrage

Le Bureau est informé par le Président des démarches effectuées par les Présidents de District (Bureau du Collège et ANPDF) auprès de la F.F.F. pour étudier la possibilité de dégager des moyens humains dans les districts pour travailler sur la promotion, la fidélité et le recrutement de l'arbitrage. Un courrier dans ce sens a été envoyé au Président de la FFF. Ce type de poste existe déjà dans plusieurs districts de métropole et nombre sont également projetés.

Parallèlement, la Ligue Centre-Val de Loire a réfléchi à un projet de créer trois postes de Conseiller technique en arbitrage bi-départemental. Ainsi deux districts de la Ligue se partageraient un poste de Conseiller chargé de la promotion, du recrutement et de la fidélisation de l'arbitrage. Le financement reste à finaliser mais il serait fait appel à des aides fédérales, de l'A.N.S. Emploi, de la Ligue et bien sûr des districts.

Le Bureau prend acte de ces initiatives et donne un accord de principe sur ce projet en attendant que les réflexions se poursuivent et que notamment les modalités financières soient précisées.

1.1.2- Compétitions

La F.F.F. a entamé une démarche de réflexion sur la réforme des championnats nationaux masculins et féminins. Deux hypothèses sont envisagées à compter de la saison 2023-2024 :

- réduire le Championnat National 2 à trois poules et le Championnat National 3 à 6 poules. Une division désignée « Elite régionale » serait alors créée dans chaque ligue régionale avec des clubs bénéficiant des aides fédérales.
- réduire le Championnat National 2 à trois poules et le Championnat National 3 à 8 poules

Le Bureau prend connaissance des différents scénarios et estime nécessaire que la réflexion se poursuive. Une réflexion des compétitions seniors départementales et régionales doit être également entamée, de manière complémentaire pour coller à l'évolution des ressources humaines dans les clubs et surtout pour alléger les calendriers.

1.1.3- Terrains et équipements

La Fédération Française de Football et l'Agence Nationale du Sport sont sur le point de signer une convention-cadre relative au déploiement du programme « 5 000 équipements sportifs de proximité ».

Cette convention fixe un objectif de co-financement de l'Agence et de la FFF via le dispositif « Nouvelles pratiques » du FAFA, pour la construction d'ici 2024 de 120 terrains de Futsal extérieurs situés en QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) et 80 terrains de Foot 5 dans les territoires ruraux, qui seront répartis sur l'ensemble des territoires. Il a été avancé dans certaines présentations qu'un financement Etat (essentiellement) – FFF de 80 % pourrait être obtenu.

Le Président rencontrera Bruno VALENTI, membre du Comité Directeur District, le 5 Avril pour relancer la démarche entamée avec Mr De Oliveira, Président de l'Association des Maires pour une sensibilisation des Maires à ce sujet.

1.1.4- Subventions ANS

La campagne de subvention ANS des clubs est lancée. La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- la diversification de ses pratiques,
- le développement de la pratique féminine,
- Le développement du football loisir,
- la structuration de ses clubs,
- le développement du Programme Educatif Fédéral,
- la dynamisation de l'arbitrage amateur.

Pour rappel, il est nécessaire de citer différents points sur ces demandes :

- chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention pour 3 actions au maximum
- un seul et unique dossier par porteur de projet (comprenant 1, 2 ou 3 actions(s)) devra être créé et déposé sur Le Compte Asso
- le dossier devra être déposé au plus tard le 31 mai 2022 sur la plateforme [Le Compte Asso](#)
- pour être financée sur la campagne 2021, l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2022.

1.1.5- Législation

Un projet de modification du code du sport est en cours sur la représentativité minimale des élues dirigeantes dans les instances. Cette nouvelle loi de démocratisation du sport imposerait un minimum de 25% de femmes élues dans les comités de direction des ligues régionales, et ce à partir de 2028. Ceci serait appliqué dès 2024 pour la FFF. Le renouvellement des mandats de 4 ans du Président ou de la Présidente serait limitée également à deux, soit trois mandats maximums.

1.2- Informations départementales

1.2.1- Social

Le Bureau prend connaissance de la sollicitation de Sébastien HENNAULT, Adjoint technique, pour une rupture conventionnelle de son C.D.I. au sein du District, qui prendrait effet au 31 août 2022.

Compte tenu de l'étude du coût engendré par une telle rupture, le Bureau donne son accord pour entamer la procédure.

Jusqu'à ce jour, la Journée de Solidarité due par les salariés du District était une journée de récupération. Elle était fixée le lundi de Pentecôte chaque année.

Désormais, à compter de 2023, le Président propose que cette Journée de solidarité fixée le lundi de Pentecôte soit un jour de R.T.T. employeur.

Le Bureau donne son accord.

Une discussion s'engage cette saison sur le poste d'apprenti chargé de la promotion de l'arbitrage, occupé par Dorian BOUQUET.

1.2.2- Actions citoyennes et sociales

Les deux partenaires « Ligue contre le cancer » et « E.F.S. Dons du sang » étaient présents sur le site de Chambray les Tours pour le Festival U13.

2- INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU SECRETAIRE GENERAL

2.1-Amende

Le Bureau prend connaissance de la demande d'exonération du club S.A. ST AVERTIN. Des amendes pour des numéros de licences de dirigeant ou joueuses non inscrites ont été infligées au club. Elles concernent la feuille de match papier sur le match U13 Niveau 2 du 12 mars 2022 : ST AVERTIN 2 – PAYS LANGEAISIEEN 2. La FMI n'avait pas fonctionné.

Après vérification sur le logiciel Footclubs, il s'avère que l'éducateur du S.A. ST AVERTIN, responsable des U13 a vu son identifiant et mot de passe expirés depuis plusieurs semaines. Il n'a plus la possibilité de préparer sa FMI pour son équipe.

De plus, le Bureau rappelle à chaque club qu'il doit veiller à ce que leurs éducateurs disposent de leur listing de joueurs licenciés avec photo édité depuis Footclubs. Ce listing sert en cas de panne FMI. Le club du S.A. ST AVERTIN n'en disposait pas sur ce match visiblement.

Par équité avec les clubs et les responsables d'équipes qui font l'effort de réactualiser leur identifiant Footclubs tous les six mois, le Bureau ne donne pas un avis favorable à cette demande d'exonération.

2.2-Vie des clubs

Le Bureau prend connaissance du courriel de LOCHES A.C. transmis par la Commission Sportive, en sa réunion du 23 mars suite à sa décision du 16 mars sur le match U13, LOCHES A.C. – JOUE F.C.T.

Le Bureau dit que la Commission a jugé réglementairement et n'émet aucun avis. Le club de LOCHES A.C. avait la possibilité de faire appel auprès de la Commission d'Appel Général s'il voulait contester la décision.

2.3-Valorisation du bénévolat

Le Bureau prend connaissance des nouvelles dispositions prises par le projet de récompenser les bénévoles des clubs en organisant un transport vers un match de Ligue 1 à Nantes, en l'occurrence : F.C. Nantes – A.S. St Etienne du 21 ou 22 mai prochain.

Suite au courriel envoyé par le Secrétaire Général à tous les clubs pour inviter deux bénévoles par club à cette sortie, seulement dix clubs ont répondu à ce jour, soit 20 places.

Vu le faible taux de réponse, le Bureau décide d'inviter des membres de commissions départementales pour compléter le ou les bus.

3- INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

3.1-Partenariat

Le Bureau est informé de la signature du partenariat d'une année avec le restaurant Flunch de St Pierre de Corps. La Coupe U15 District s'intitule désormais Coupe U15 Flunch.

3.2-Amende

Le Bureau est informé qu'un prélèvement pour les frais d'arbitrage sans provision a été constaté fin février pour le club de l'A.S. AUBRIERE.

Le Bureau décide d'infliger l'amende prévue à cet effet, prévue dans les tarifs du District, sur le compte du club.

4- TOUR DE TABLE

4.1- Festicoupes

Philippe BONNET informe le Bureau de la proposition des dotations (trophées et bons d'achat) prévues pour les vainqueurs et finalistes des coupes départementales.

Le Bureau donne son accord à la condition de respecter le budget prévu à cet effet.

4.2- Jeunes et technique

Christophe BROSSARD informe le Bureau du bilan de la réunion de coordination technique avec les techniciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

Patrick BASTGEN
Secrétaire général



Philippe GALLÉ
Président

